



## Séance plénière : « made in France » vs « made in Monde » ! Bienfaits et méfaits de la mondialisation et du libre-échange

Participaient à ce débat :

- **Pascal CAGNI**, ambassadeur pour les investissements internationaux et Président de Business France
- **Pascal LAMY**, président émérite de l'Institut Jacques Delors, ancien directeur général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
- **Jean-Baptiste LEMOYNE**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- **Arnaud MONTEBOURG**, entrepreneur, ancien Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique
- **Lu SHAYE**, ambassadeur de Chine à Paris

Animatrice : **Fabienne LISSAK**, animatrice de colloques, ex-journaliste à Bloomberg TV.

**Fabienne LISSAK** rappelle qu'Emmanuel MACRON vient d'annoncer son opposition au traité de libre-échange MERCOSUR. Le même jour, les Etats-Unis ont fait savoir qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre, les tarifs douaniers seront relevés de 25 % à 30 % sur 250 milliards de marchandises chinoises. La doctrine « l'Amérique d'abord » incite les partenaires à une surenchère de représailles économiques, ce qui soulève la question des perspectives du libre-échange.

**Jean-Baptiste LEMOYNE** souligne qu'outre les efforts de relocalisation, il faut également tenir compte dans ce débat des entreprises dont les filiales à l'étranger font appel au savoir-faire français pour desservir un marché local et qui génèrent des remontées de capitaux à hauteur de 70 milliards d'euros vers l'Hexagone.

**Arnaud MONTEBOURG** déplore que les vingt dernières années aient été marquées par un fondamentalisme quasi religieux vis-à-vis du libre-échange et une sorte d'obligation de croire à l'hyper-mondialisation alors qu'elle s'avère un facteur de propagation des crises. La mondialisation dépourvue de règles communes est déloyale. Le dumping social met en concurrence des pays industrialisés bénéficiant d'acquis sociaux séculaires avec des pays dépourvus de droits sociaux. Selon une étude du MIT, les Etats-Unis ont perdu 2,4 millions d'emplois entre 1999 et 2011 après l'intégration de la Chine au concert des nations du libre-échange au sein de l'OMC. D'après l'analyse de la société de conseil McKinsey, 580 millions de ménages au sein de l'OCDE, soit 70 % de la population active, ont vu leurs revenus baisser ou stagner au cours de la dernière décennie. 90 % de la création de richesse est revenue à 1 % des personnes.

Un certain nombre d'économistes comme Paul SAMUELSON ou Paul KRUGMAN, qui avaient pris position en faveur de la mondialisation, ont changé d'avis. Lawrence SUMMERS en appelle à la promotion d'un nationalisme responsable. L'explosion des inégalités, la surexploitation des ressources naturelles, l'inquiétude mondiale vis-à-vis du dérèglement climatique, l'appauvrissement des classes moyennes ainsi que le sentiment accru de colonisation économique et numérique par les deux grands empires font comprendre la révolte en cours ainsi que ses conséquences politiques dans la plupart des pays industrialisés de l'OCDE. Il paraît difficile d'éviter le retour des Etats-nations et des politiques de rééquilibrage protectionnistes.

**Lu SHAYE** affirme que la mondialisation est la conséquence de l'industrialisation et du progrès scientifique et technologique. Depuis la révolution industrielle, trois cycles ont optimisé les principaux facteurs que sont le capital, les hommes et la technologie, favorisant l'essor du commerce, des technologies et des échanges entre différentes cultures. Les pays qui se sont engagés les premiers dans la mondialisation sont ceux dont les économies sont aujourd'hui les plus développées. Cette règle générale ne s'applique pas aux anciennes colonies occidentales, qui ont fourni d'énormes contingents de ressources matérielles et humaines et ont été vigoureusement oubliés. Les pays qui ont ultérieurement réussi à se positionner dans la division internationale du travail ont également réussi à se développer. Certains se sont hissés parmi les plus avancés, notamment les quatre « tigres asiatiques » et la Chine. L'intégration économique de tous les pays du monde est une tendance historique majeure, qui s'accomplit par-delà la volonté des hommes.

**Pascal CAGNI** affirme que le libre-échange n'existe pas, car l'échange commercial international n'est pas libre. Il faut plutôt se demander si l'ouverture des échanges est la bonne direction. Tel est le cas, car ce choix est plus pertinent que la fermeture des échanges en matière de création de bien-être pour les populations humaines. Pour autant, la mondialisation, version contemporaine du capitalisme de marché qui est un système efficace et douloureux, ne répond pas aux critères du développement d'un échange international permettant de bons résultats au bénéfice de tous. Il faut donc s'intéresser à la correcte répartition des efficiencies créées par la division internationale du travail au sein de populations, puisqu'une partie en bénéficie tandis que l'autre encaisse les coups. La mondialisation doit être régulée de manière internationale. La protection des Français en matière sanitaire et la régulation environnementale sont des enjeux moins complexes que celui de la protection sociale. L'expérience prouve que le protectionnisme ne protège pas les emplois.

**Pascal LAMY** souligne que le débat « made in France » contre « made in Monde » est dépassé, d'autant plus qu'il n'y existe pas un seul produit 100 % produit en France. A titre d'exemple, la Chine ne s'est pas emparée de toute la valeur ajoutée du I Phone, puisque ses composants sont produits à Taïwan, en Grande-Bretagne ou en France.

Durant le premier quart du 21<sup>e</sup> siècle, aucune société européenne ou française n'a figuré parmi les vingt grandes sociétés de capitalisation boursière sur Internet. La France accueille seulement 349 000 étudiants étrangers sur son territoire et se doit d'en accueillir 500 000, mais également de maintenir le savoir-faire de ses ingénieurs et ses instituts de recherche et valoriser son industrie 4.0. Enfin, la France doit se monter très accueillante à l'égard de la Chine. Près de 10 % des emplois, 20 % de la R & D et 30 % des exportations sont générés par la présence d'entreprises étrangères présentes en France.

Jean-Baptiste LEMOYNE souligne que la fracture mondiale entre nord et sud se retrouve aujourd'hui à l'intérieur de chaque pays. Par ailleurs, il affirme que la France doit exercer le rôle de médiatrice vis-à-vis de l'Union européenne face à des acteurs comme les Etats-Unis et la Chine, qui remettent en cause les organes de règlement des différends au sein de l'OMC. Enfin, il est indispensable d'élaborer de nouvelles règles pour saisir le sujet climatique à bras-le-corps.

Arnaud MONTEBOURG estime que les traités de libre-échange récents sont des traités de l'ancien monde, qui ne comportent aucune clause sociale et environnementale. La régulation ne se réduit pas à des mots et doit s'incarner par des conditions. Le débat sur le bœuf aux hormones de croissance, engagé il y a une quinzaine d'années entre l'Europe et les organismes internationaux, montre que la régulation reste anecdotique.

Pascal LAMY objecte que l'OMC a autorisé l'Union européenne à interdire l'usage de sept hormones, à l'exception du bêta-oestradiol pour laquelle l'existence d'un danger n'a pas pu être prouvée. En échange, l'Europe a accepté l'augmentation des importations du « Hilton beef », le bœuf américain sans hormones. Par ailleurs, l'application des accords de Paris fait partie des engagements réciproques prévus dans le MERCOSUR. Si le Brésil ne respecte pas cette clause, l'accord commercial sera caduc.

Arnaud MONTEBOURG souligne que la montée des attitudes unilatérales des gouvernements est illustrée par la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, dont nul ne sait si elle aboutira à une conciliation ou l'escalade d'un conflit. L'enjeu est de trouver un lieu où fixer des points de conciliation au sujet des divergences en matière de préférences collectives entre les continents et les Etats. Or l'OMC est paralysée et, selon Nicolas HULOT, les discussions sur le

libre-échange sont « loin du compte ». Le déficit commercial de la France vis-à-vis de la Chine s'élève à 26 milliards d'euros, ce qui représente près de 300 milliards d'euros sur dix ans.

*Arnaud MONTEBOURG offre ensuite à Lu SHAYE du miel produit par l'entreprise Bleu Blanc Ruche, dont il est le fondateur.*

Arnaud MONTEBOURG regrette qu'il ne puisse pas le faire goûter ce miel aux consommateurs chinois. Il rappelle que la Chine a décidé d'interdire l'importation du miel du reste du monde en cas de détection de l'acarien varroa, la loque américaine et la loque eurppéenne dans l'un des pays dont il est issu. En revanche, les miels originaires de Chine et touchés par ces fléaux sont libres d'importation et ruinent l'apiculture française et européenne. Arnaud MONTEBOURG souhaite que la Chine puisse lever les mesures de destruction des cargaisons des entreprises françaises.

Lu SHAYE affirme que, dans la mondialisation, il y a des gagnants et des perdants. Tout en stimulant l'économie mondiale, la mondialisation a également conduit à des écarts de richesse croissants au sein des pays et entre les pays. Les problèmes évoqués dans le cadre de ce débat ne sont pas inhérents à la mondialisation en elle-même. Certains pays développés n'ont pas su distribuer équitablement les dividendes de la mondialisation pour améliorer leur compétitivité et rémunérer justement les travailleurs. Par ailleurs, certains pays en développement n'ont pas consacré leurs dividendes furent-ils faibles, leur main d'œuvre et leurs ressources à l'indispensable développement de leurs infrastructures et leur capacité de production. L'anti-mondialisme ne résoudra rien. Pour un malade, croire qu'il revient aux autres de le soigner est une erreur.

La Chine est disposée à négocier avec les Etats-Unis dans un esprit de respect mutuel pour résoudre des préoccupations telles que le déficit commercial, mais elle n'entend pas sacrifier ses intérêts fondamentaux pour le simple plaisir de parvenir à un accord. Elle ne veut pas la guerre commerciale, mais la fera si elle lui est imposée. L'économie chinoise est assez solide pour faire face aux risques qu'entraînent les conflits commerciaux.

Le protectionnisme est une impasse, corrélée à un fort effet boomerang. Vouloir répartir l'économie mondiale en une série de petits fleuves et de petits lacs est impossible et à contre-courant de l'Histoire.

Jean-Baptiste LEMOYNE souligne que les accords commerciaux ne sont pas responsables en eux-mêmes d'un déficit et d'un envahissement du marché français. Leur but n'est pas de faciliter l'importation de produits qui ne respectent pas les préférences collectives. La France n'a pas conclu d'accord commercial avec la Chine. Pour autant, certains produits chinois ne respectent pas les normes environnementales de l'Europe.

Au contraire, les accords commerciaux permettent de trouver de nouveaux débouchés et inciter les partenaires à progresser dans le respect des normes sociales et environnementales. La Corée, qui s'était engagée dans le cadre de l'accord commercial de 2011 à ratifier des conventions de l'OIT n'a pas respecté ses promesses. L'Union européenne a donc décidé d'activer les mécanismes de différends. L'accord avec Canada a permis de protéger les indications géographiques protégées (IGP). Autre exemple, les exportations françaises au Japon ont progressé de 20 % depuis l'entrée en vigueur de l'accord avec ce pays le 1<sup>er</sup> février.

Pascal LAMY rappelle que, conformément aux statuts de l'OMC, chaque pays a le droit d'interdire l'importation de substances considérées comme nuisibles à la santé de sa population. Si l'Union européenne considère que la Chine invoque à tort des raisons sanitaires pour interdire l'importation de miel européen, elle peut « traîner » ce pays devant l'OMC, quitte à gagner ou à perdre cette procédure.

La compatibilité de l'intensification des échanges internationaux avec les questions environnementales est l'enjeu majeur des années à venir. L'Union européenne devra s'en saisir. Ce sujet sera abordé dans le cadre du Forum de Paris sur la Paix, les 12-13 novembre.

Pascal CAGNI rappelle que la France peut offrir les meilleures infrastructures routières, portuaires et ferroviaires en Europe et entend mettre en œuvre l'accès du haut débit au plus grand nombre. Sa législation sociale est extrêmement protectrice. Elle est mieux équipée que de nombreux autres Etats pour tirer parti de la révolution numérique et l'intelligence artificielle et attirer les grands de ce monde sur son territoire. Les réformes ont rendue la France plus compétitive. Même dans le secteur industriel, le coût horaire manufacturé est plus faible qu'en Allemagne.

Lu SHAYE souligne que le déficit commercial des autres pays n'est pas un objectif poursuivi par la Chine, qui espère importer de plus en plus des marchandises étrangères en appliquant les règles du jeu internationales définies par les pays occidentaux. La Chine a investi les dividendes gagnés dans la mondialisation dans le développement de ses infrastructures et développé le tissu industriel le plus complet par rapport à la classification de l'ONU. Elle bénéficie de la mondialisation. Pour autant, il est discutable d'affirmer qu'elle est son plus grand bénéficiaire. Ainsi, 80 % des bénéfices d'un téléphone mobile assemblé en Chine vont aux entreprises américaines, contre 15 % au Japon, à la Corée du Sud et l'Union européenne. Les bénéfices gagnés par les travailleurs chinois se limitent à 5 %.

Pascal CAGNI indique que l'excédent vis-à-vis du Canada a évolué de 40 à plus de 880 millions d'euros depuis l'entrée en vigueur du CETA. La réforme Team France Export a permis de mobiliser les ressources. 25 % des entreprises internationales qui souhaitent créer une usine ou un centre logistique en Europe font le choix de s'implanter en France.